

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro : 2.50 francs. Abonnement annuel : 67 francs ; gymnasiens, apprentis et étudiants : 30 francs ; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La subsidiarité ou le triomphe de l'idéologie gngnangnan

Quand nous leur opposons des arguments fédéralistes, les partisans de l'«Espace éducatif suisse unifié» répondent que le respect de la souveraineté cantonale est garanti par le principe de subsidiarité: la Constitution fédérale pose les principes généraux de coordination, de qualité et de perméabilité qui guideront les «acteurs» de la formation; dans un premier temps, ce sera aux cantons de jouer; ils conserveront leur compétence aussi longtemps qu'ils se montreront à la hauteur et la Confédération n'interviendra qu'en cas contraire. Voilà pour le mécanisme, du moins tel qu'on nous le présente.

Mais la séduction de la subsidiarité tient moins à son aspect institutionnel qu'aux sentiments qu'elle éveille et carresse chez l'homme d'aujourd'hui. La subsidiarité, c'est le grand frère qui guide dans la bonne direction la marche chancelante du petit. C'est la vigilance bienveillante, mais rigoureuse, du *coach* fédéral à l'égard des amateurs cantonaux. C'est la collaboration douce, comme il y a la mobilité douce et la médecine douce.

«Subsidiarité», cela veut dire que la Suisse est formée d'entités politiques peut-être diverses, mais tirant toutes d'un même cœur à la même corde. Oublions les épuisants et coûteux conflits de compétences qui tiraillent les can-

tons et la Confédération, sans jamais aboutir à une perfection digne du troisième millénaire! Aux jeux brutaux du pouvoir, aux prétentions cantonales à une impossible souveraineté, aux atteroiements d'une Confédération constamment freinée, substituons des acteurs adultes qui empoignent les problèmes de fond et, grâce à des spécialistes de l'excellence, mettent enfin sur pied des mécanismes sociaux équilibrés et rationnels!

La subsidiarité est utile aux jeunes loups technocratiques comme aux vieilles hyènes bureaucratiques. Elle camoufle la portée liberticide de leurs organigrammes sous une apparence de collaboration politique.

Aux anciens politiciens usés, la subsidiarité offre une porte de sortie institutionnelle qui leur permet de se retirer sans remord du combat fédéraliste.

En résumé, la Confédération est belle, les cantons sont gentils, les citoyens sont concernés, les experts savent, la loi nous éclaire, marchons, marchons sur les grognons, l'harmonie est au bout du chemin. La subsidiarité, c'est l'expression politique accomplie de l'idéologie «gngnangnan».

Seulement voilà, les jeux de pouvoir ne sont pas supprimés parce qu'on tient des discours et qu'on érige des

systèmes qui les nient. L'administration fédérale ne s'est toujours pas remise de la fin des pleins pouvoirs et n'aura de cesse de les recouvrer, indépendamment de ses compétences, indépendamment surtout de la qualité du travail des cantons. La subsidiarité et la prétendue collaboration qu'elle institue lui en offrent l'occasion.

Revenons au mécanisme. Son vice fondamental gît dans le fait que c'est la Confédération qui détient la compétence de juger si les cantons sont à la hauteur ou non. A terme (car les cantons finiront tôt ou tard par être jugés insuffisants!), la subsidiarité attribue bel et bien une compétence pleine et entière à la Confédération. Sa seule inscription dans la Constitution fédérale réduit la compétence des cantons à une compétence d'exécution sous le contrôle de la Confédération. Ce qui disparaît immédiatement avec la subsidiarité, et même si la compétence reste provisoirement aux mains des cantons, c'est le principe même de la souveraineté cantonale.

Si les cantons sont contrôlés par la Confédération dans leur gestion de la compétence soumise à la clause de subsidiarité, la Confédération, elle, ne sera pas contrôlée par les cantons lorsqu'elle s'en sera emparée. La Confédération est-elle de soi plus com-

pétente que les cantons? C'est ce que signifie implicitement le principe de subsidiarité tel que formulé dans le paquet du 21 mai: plus on est grand, meilleur on est. C'est vite dit, moins vite prouvé. La débâcle fédérale lors de l'affaire des fonds en déshérence, la cascade de Swissair, l'évolution-suppression de l'armée suisse, les frasques diplomatiques de M^{me} Calmy-Rey, l'in vraisemblable salade du nouveau certificat de salaire, les errements de la LAMal, la signature anticonstitutionnelle de l'Accord de Bologne nous font penser que la Confédération a déjà bien assez à faire, et qu'elle le fait déjà bien assez mal pour ne pas se charger en plus d'un domaine où elle n'est en rien plus compétente que les cantons.

Il est très difficile, pour ne pas dire contre nature, de faire coexister deux pouvoirs politiques sur le même territoire et sur les mêmes personnes. La Suisse n'a pu réaliser cette coexistence que par une gestion serrée et complexe des relations entre le pouvoir originel des cantons et les pouvoirs délégués de la Confédération. L'équilibre helvétique résulte de la tension entre ces deux types de pouvoir. Les gngnangnans subsidiaristes désirent rompre la tension sans voir qu'ils rompent du même coup l'équilibre.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Caisse maladie unique: le contre-projet de la FMH

L'initiative du Mouvement Populaire des Familles «pour une caisse-maladie unique et sociale» a abouti et fera l'objet d'une votation populaire. La caisse serait non seulement unique et d'affiliation obligatoire, mais, de surcroît, les primes seraient payées en fonction du revenu. Il faudrait aussi supprimer les caisses-maladie actuelles et transférer leur patrimoine, ce qui poserait certainement de sérieux problèmes juridiques.

La fédération des médecins suisses (FMH), qui se méfie d'une telle orientation, vient d'émettre auprès de la commission du Conseil national en charge des affaires sanitaires un contre-projet, qui n'a pour l'instant pas été accepté comme tel par le Parlement.

Le contre-projet prévoit de modifier la Constitution fédérale (article 117), l'assurance-maladie et accidents ne serait plus par principe obligatoire, la Confédération pouvant toutefois l'exiger dans le cadre même de la loi modifiée. Pour l'essentiel, les caisses-maladie devraient se limiter à pratiquer exclusivement l'assurance sociale (assurance de base, assurance-accident sociale et indemnités journalières) et se verraient interdire de conclure des assurances complémen-

taires privées, ou de protection juridique. De telles offres devraient provenir d'autres sociétés.

Nous n'avons jamais caché notre aversion envers la création d'une caisse-maladie unique et obligatoire, qui engendrerait une situation de monopole, un pouvoir accru sur la population qui irait à l'encontre de la contrainte exclusive exerçable par l'Etat sur les personnes, en tant que garant de l'ordre public et de l'harmonie de la vie sociale.

D'autre part, de telles entreprises finissent toujours par perdre le sens premier de leur mission et sacrifient l'intérêt particulier à l'intérêt général selon leur idéologie, tendant à devenir un service parallèle de l'Etat.

Il est bien préférable de conserver de multiples institutions privées, qui sont mieux à même de résister à l'unification contre nature du système et à gérer les situations concrètes dans la proximité et les usages locaux. Enfin, dans le cas de figure d'une caisse unique, rien ne dit que les coûts administratifs (actuellement 6 à 7%, ou 3,5 milliards) seraient diminués, au contraire (voir l'exemple de la SUVA).

La proposition de la FMH est à ce titre tout à fait intéressante. En séparant assurances sociales et complé-

mentaires dans la loi, elle donnerait un coup de frein au conflit d'intérêt majeur qui relie le secteur social et privé dans le cadre des soins. En effet, il existe des liens forts, intéressés et commerciaux entre les organes dirigeants des caisses-maladie et de nombreux parlementaires, ce qui a une incidence défavorable sur la conduite en général de la politique de santé en Suisse.

La concurrence actuelle entre caisses est pour l'essentiel un leurre, les différences de primes entre assurances dans une même région reflétant surtout les caractéristiques quelque peu variables de leurs assurés (répartition entre les «bons» et les «mauvais» risques) et l'habileté de leurs conseillers financiers. Il n'y aurait aucune concurrence et incitation à l'économie dans le cadre d'une caisse unique, appelée à gérer plus de 50 milliards de francs de budget, et plus de 7 millions d'affiliés... Le budget de la Confédération en pâtirait, et une telle entreprise tentaculaire deviendrait tôt ou tard une sécurité sociale à la française, c'est-à-dire ingérable du point de vue économique.

Le contre-projet de la FMH éliminerait également le paiement des primes en fonction du revenu. L'initia-

tive reviendrait au contraire à supprimer la solidarité telle qu'on la connaît, en considérant que nous ne sommes pas égaux face au risque de maladie ou d'accident, prélevant un nouvel impôt social (l'AVS, notamment, est déjà une assurance sociale dépendant du niveau de revenu) qui finira par affecter l'économie dans son ensemble, et donc toute la population.

La transparence des caisses et le contrôle du niveau des primes, prévus indirectement dans la loi, seraient certainement améliorés, l'arrogance actuelle des grandes caisses devrait s'atténuer au profit d'une amélioration de leur rôle de partenaires sociaux au service de la population.

La démarche de la FMH paraît aller dans le bon sens, mérite d'être saluée et soutenue. L'accueil plutôt frais qui lui a été réservé au Conseil national, avec ses connexions fort proches du milieu des assurances, peut témoigner s'il en est combien cette proposition va à l'encontre de l'idéologie actuelle des responsables de la santé publique, qui tendent à approuver toutes mesures de mainmise majeure de l'Etat sur les acteurs de la santé publique.

JEAN-FRANÇOIS LUTHI

Surpris par la Joie

Périodiquement, le très britannique auteur C. S. Lewis sort des limbes où il sommeille depuis sa mort dans les années 60, pour faire irruption dans le paysage médiatique contemporain. Ce respectable professeur d'université, qui passa sa vie entre Oxford et Cambridge où il finit titulaire d'une chaire de littérature du Moyen Age et de la Renaissance, est certes connu du monde anglo-saxon depuis fort longtemps grâce à ses contes pour enfants, mais il était pratiquement inconnu du grand public francophone jusqu'à récemment.

Il doit sa dernière sortie du purgatoire des écrivains au renouveau récent de la littérature fantastique¹ engendré par l'immense succès éditorial et cinématographique d'Harry Potter, œuvre de sa compatriote J. K. Rowling qui déclara s'être inspirée de ses livres pour enfants. Cela valut à *L'armoire magique*, un épisode de la série des *Chroniques de Narnia*, d'être récemment porté à l'écran.

Par quelque bout qu'on entame son œuvre si diverse – allant du débat philosophique et théologique aux contes pour enfants, des livres de science-fiction aux mythes revisités du paganisme, et parfois un mélange de deux derniers genres – on finit par s'apercevoir que l'expérience spirituelle de conversion au christianisme de leur auteur et son désir de la communiquer aux autres sont au cœur de toute l'entreprise, et lui confèrent une unité remarquable.

L'extrême diversité jointe à l'unité de l'œuvre de Lewis provient aussi d'une combinaison de qualités assez improbable chez le même homme : une logique implacable qui fait de lui un dialecticien redoutable et une imagination et une sensibilité proches de celles des romantiques qui le font pencher du côté des poètes et des créateurs. Mais les deux facettes de sa personnalité n'ont pas toujours été harmonieusement réconciliées et ne le furent qu'au terme d'un parcours spirituel et intellectuel complexe et original. Pour explorer plus avant cette complexité et tenter d'en démêler les fils, nous avons relu récemment son autobiographie spirituelle traduite en français et rééditée par une petite maison d'édition vaudoise sous le titre *Surpris par la joie*².

Dans la préface, Lewis affirme qu'il a pour but «de raconter une conversion, non une autobiographie globale» (p. 7). S'il s'étend longuement sur son enfance irlandaise et sa jeunesse dans de tristes collèges anglais jusqu'à son dix-neuvième anniversaire passé dans les tranchées en première ligne en France (les trois quarts du livre), c'est parce qu'il doit poser les fondements sur lesquels surviendra «la crise spécifiquement spiri-

tuelle», pour que le lecteur puisse comprendre «quel genre d'homme [son] enfance et [son] adolescence avaient fait de [lui]». S'il expédie en cinquante pages les onze années suivantes durant lesquelles il passera successivement du matérialisme athée au spiritualisme, puis au théisme et finalement au christianisme, c'est qu'une fois «l'échafaudage terminé», il omet tout ce qui n'est pas en rapport avec son sujet. La seule idée que Lewis partageât jamais avec Freud (dont les théories commençaient à être très à la mode) est sans doute l'idée selon laquelle l'enfant est «le père» de l'homme adulte.

Au commencement, il y a le bonheur familial précocement brisé par la mort de sa mère alors qu'il a tout juste neuf ans, puis des solutions éducatives qui isolent cet enfant introverti, sensible et intelligent. La disparition de sa femme laisse son père si désespéré que celui-ci néglige ses deux jeunes fils, les contraignant à ne compter que l'un sur l'autre. Peu après, l'école les sépare, car conformément à l'habitude de leur classe et de leur époque, ils passent chacun à tour de rôle leurs jeunes années dans des collèges anglais sinistres, loin de chez eux, privés de la chaleur d'un foyer équilibré.

Ces circonstances malheureuses aiguissent sa sensibilité, l'obligent à se réfugier dans la vie imaginaire et créent ou renforcent sa disposition précoce à la création littéraire. Si bien que le jeune Lewis finit par mener deux vies parallèles sans rapport l'une avec l'autre : une vie externe souvent décevante, et une vie de l'intellect et de l'imagination au travers des livres qui le comble de bonheur. Quelles que soient les circonstances extérieures de sa vie, la chose la plus importante pour lui est toujours sa dernière découverte littéraire ou philosophique et les rapports qu'elle entretient avec l'expérience de «la Joie», dont nous parlerons plus loin.

Cette personnalité à multiples facettes s'explique aussi par les diverses influences qui s'exercèrent sur lui. En paraphrasant la formule affirmant que la civilisation occidentale est fille d'Athènes et de Jérusalem, on pourrait dire de Lewis qu'il est – dans l'ordre chronologique – le fils des brumes irlandaises, d'Athènes et de Jérusalem. Il est d'abord un païen nordique marqué dans son enfance par la beauté des paysages sauvages autour de Belfast puis par les récits des sagas scandinaves et germaniques. Parallèlement à son attirance naturelle pour les mythologies nordiques, ainsi qu'à son goût prononcé pour la poésie, il reçoit une éducation classique de grande qualité qui, au contact de sa vive intelligence, le rend capable de lire couramment les auteurs latins et grecs dans le texte : «J'y trouvais quelque chose de tout différent des choses nordiques. Pan et Dionysos n'avaient pas l'attrait froid et perçant d'Odin et de Frey. Une qualité nouvelle toucha mon imagination : quelque chose de méditerranéen, de volcanique, le battement orgiaque des tambours.» (p. 150). Puis son romantisme, sa sensibilité native, son attirance pour les mythes païens et les mystères vont se heurter pendant plusieurs années au positivisme athée de son précepteur, un érudit surnommé le «Grand Knock», qui le préparera au concours d'entrée pour boursiers à Oxford. Ce dernier, «proche d'être une entité purement logique» (p. 179),

tout en peaufinant ses langues classiques, lui enseigne la dialectique et la philosophie en l'obligeant à expliciter et étayer la moindre de ses affirmations.

Quant à l'influence du christianisme, elle fut assez tardive dans la vie de Lewis. Sa biographie fut d'ailleurs écrite pour dissiper un malentendu. Au vu de son christianisme militant, beaucoup crurent qu'il avait reçu une éducation puritaine rigoriste ; or le récit de son enfance montre le contraire, le conduisant à affirmer qu'il est «un païen converti vivant au milieu de puritains apostats» (p. 93).

Le fil d'Ariane qui le ramènera dans le giron de l'Eglise anglicane après qu'il eut longtemps erré dans le labyrinthe des conceptions du monde, c'est l'expérience à laquelle Lewis donne le beau nom de «Joie». Lewis l'expérimenta à intervalle régulier au cours de son enfance et de son adolescence, principalement au cours de la lecture de poèmes mythologiques, mais aussi parfois lors de la contemplation directe des beautés de la nature. Ecoutons Lewis lui-même décrire et définir cette expérience ineffable «d'une autre dimension», si difficile à cerner même pour celui qui l'éprouve : «[il s'agit] d'un désir insatisfait qui est, lui-même, plus désirable qu'aucune autre satisfaction. Je l'appelle la Joie, et c'est ici un terme technique qu'il faut distinguer nettement à la fois du bonheur et du plaisir. La Joie (dans le sens que je lui donne) a une seule et unique caractéristique commune avec eux : c'est que quiconque en fait l'expérience la désire de nouveau. A part cela, et si l'on considère seulement ce qu'elle est, on pourrait tout aussi bien dire que c'est un genre particulier de peine ou de chagrin. Mais c'est un genre que nous voulons. Je doute que quiconque l'a goûtée accepterait de l'échanger, si c'était en son pouvoir, contre tous les plaisirs du monde. Mais évidemment la Joie n'est jamais en notre pouvoir tandis que le plaisir l'est souvent.» (p. 28)

Au début, les «flèches de joie» lui sont décochées depuis les paysages imaginaires des récits de la mythologie scandinave, puis proviendront aussi d'autres sources littéraires au fur et à mesure de son évolution. Une étape décisive dans cet itinéraire semble avoir été la découverte, à l'adolescence, des livres de Georges MacDonald³, un auteur de «fantaisies», qui comblent son goût du merveilleux et du surnaturel et suscitent l'expérience tant convoitée. Par ce biais, il renoue sans le vouloir avec le christianisme, car MacDonald est un chrétien dont les fictions renferment une signification spirituelle. Lewis en conclut que «son imagination fut baptisée bien longtemps avant sa personne». Toute la vie de Lewis va se transformer en attente pour voir l'expérience de la Joie se renouveler, en une quête pour essayer d'apprivoiser, de domestiquer ce sentiment fugitif et volatil si désirable, afin de comprendre quel est son objet véritable. Il suit toutes sortes de fausses pistes (intellectualisation, satisfactions sexuelles, curiosité malsaine pour les phénomènes occultes, esthétisme) qui le conduisent dans des culs-de-sac face à des «temples désertés par le dieu» et le laissent perpétuellement insatisfait. Jusqu'au jour où, au terme d'un long cheminement intellectuel, une explica-

tion du phénomène finit par apparaître :

La manière dont j'avais attendu et guetté la Joie, mes espoirs vains de trouver un contenu mental que j'aurais pu, pour ainsi dire, toucher du doigt en disant «c'est cela» n'avaient été que de futiles tentatives pour contempler l'objet dont je jouissais. Tout ce que ces attentes et ces veilles auraient jamais pu trouver aurait été soit une image (Asgard, le jardin au couchant, ou que sais-je encore ?), soit un frémissement du diaphragme. [...] Je savais maintenant qu'elles étaient seulement le sillage mental laissé en moi par le passage de la Joie – non la vague, mais son empreinte sur le sable. [...] Car toutes les images et les sensations, dès que par idolâtrie, je les prenais malencontreusement pour la Joie elle-même, s'avaient bientôt franchement inadéquates. Toutes disaient en dernier ressort : «Ce n'est pas moi. Je ne suis qu'un rappel. Regarde ! Regarde ! Qu'est-ce que je te rappelle ?» (p. 281)

Inexorablement, la Joie avait proclamé : «Tu veux – et j'en suis moi-même le désir – quelque chose d'autre, d'extérieur, qui n'est ni toi, ni rien de toi.» Je ne demandais pas encore «Qui est celui que je désire ?» mais seulement «Qu'est-ce que je désire ?» (p. 283).

Lewis décrit ici un phénomène très intéressant qui est l'opposé exact de la sublimation. Ce processus psychologique – qu'on pourrait baptiser du nom de condensation⁴ – consiste à transposer ou dégrader une aspiration spirituelle (une pulsion de plan supérieur) sur un plan inférieur : la soif de Dieu en nostalgie pour un lieu imaginaire mythique, ou en quelque chose de plus bas encore. Il précise ailleurs que «la Joie n'est pas un substitut du sexe ; le sexe est très souvent un substitut de la Joie.» (p. 221). Les deux erreurs symétriques qu'il dut affronter consistaient à mépriser ce qui provoquait la Joie ou à la considérer comme un désir sans objet, ou au contraire à confondre ce qui la suscitait avec l'objet réel de sa quête, ce qu'il identifie comme une idolâtrie.

A partir de ce moment, ce qui a débuté comme une quête de la part de Lewis finit, selon ses propres termes, comme une partie d'échec philosophique avec Dieu où, à son grand désespoir, il ne cesse de perdre des pions. Cette partie s'achève le jour où ce grand amateur de mythe est contraint de reconnaître dans le Christ «le mythe devenu réalité».

Les parents qui, aujourd'hui, emmènent innocemment leurs bambins voir *L'armoire magique* au cinéma et croient assister à une féerie inoffensive, ne se rendent sans doute pas compte que C. S. Lewis est un auteur éminemment subversif, aux effets secondaires imprévisibles. Qui peut dire où la nostalgie pour les splendeurs du Royaume de Narnia finira par conduire ces enfants ?

LAURENCE BENOIT

¹ Les Anglo-Saxons utilisent le nom de «Fantasy» pour parler de ce genre littéraire particulier.

² Edition Raphaël, Le Mont Pèlerin, 1998.

³ Georges MacDonald (1824-1905), romancier et pasteur presbytérien.

⁴ Nous créons ce néologisme sur le modèle chimique : la condensation (solidification d'un gaz) est l'inverse de la sublimation (transformation d'un solide en gaz).

LA NATION

Rédacteur responsable :
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration :
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)
Fax 021 312 67 14

Internet : www.ligue-vaudoise.ch
Courriel : courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Métropole lémanique

Récemment, la presse officielle a salué la sortie d'un projet d'Avenir Suisse qui annonce la naissance de grands pôles régionaux, parmi lesquels une région du Léman. Celle-ci engloberait tout le pourtour du lac, autrement dit les cantons de Vaud et de Genève ainsi qu'une partie des cantons de Fribourg et du Valais et de la Haute-Savoie, par-delà les frontières, et sans limites définies. Dans *Le Temps*, M. Audétat célèbre sur un ton romantique la réapparition de cette «grande idée»¹. Le même journal se plaît à comparer la métropole du Léman à d'autres centres urbains comme Birmingham, Paris etc.: «Lémanopolis» (*L'Hebdo*) pourrait jouer dans la cour des grands...

L'idée est que la mobilité des personnes à l'intérieur de ce «bassin de population» et l'interdépendance de ses villes donne à ce grand halo autour du Léman une cohérence, une réalité propre; mais ce territoire a un PIB par habitant inférieur à celui d'autres «métropoles»: il lui faut donc une économie plus «performante». Or à ce prétendu besoin ne répondrait *plus* le «morcellement institutionnel» induit par l'existence de cantons, voire d'Etats distincts. La solution, décrite en termes encore vagues, consisterait apparemment à doter la «région» d'une structure politique unique.

Laquelle? Mystère. Mais une chose est sûre: il ne s'agit *en tout cas pas* de renforcer les collaborations intercantionales ou transfrontalières, comme l'expliquent unanimement les défenseurs du projet. Le «biscuit institutionnel» helvétique ne supporterait pas une «couche supplémentaire» entre cantons et Confédération, fait-on savoir sans donner plus de détails².

Le message implicite paraît donc clair: c'est l'existence des cantons qui pose problème.

D'ailleurs les partisans de cette idée se réclament ouvertement de projets anté-

rieurs ratés comme l'adhésion à l'EEE en 1992, l'Espace *Mittelland* ou encore la fusion Vaud-Genève refusée en 2002 (autant de «dramas» dont se croit victime le romantique Daniel Audétat). Or l'on sait que les cantons seraient les premières victimes d'une adhésion à l'Union européenne, l'exercice d'un fédéralisme à trois étages s'avérant impossible en pratique. Quant à l'Espace *Mittelland* ou à la fusion Vaud-Genève, ils se présentaient chacun comme un précédent, une étape ouvrant la voie à la réorganisation de la Suisse en régions plus vastes que les communautés cantonales actuelles. Notez que dans tous ces cas le pouvoir fédéral n'est jamais remis en question.

Nous constatons donc avec amusement que la «grande idée» d'Avenir Suisse répond, comme par hasard, à l'art. 50 al. 3 de la nouvelle Constitution fédérale selon lequel la Confédération *prend en considération la situation particulière des villes et des agglomérations*, autrement dit, pourrait traiter avec elles sans passer par les cantons.

Récapitulons:

- 1) les partisans de la «région lémanique» refusent la création d'une quelconque entité supra-cantonale supplémentaire;
- 2) ces mêmes partisans ont par le passé encouragé d'autres projets fort différents, mais ayant pour effet commun la dissolution des cantons;
- 3) bien que leurs promoteurs aiment à se poser en faibles victimes ou en visionnaires incompris, ces projets se situent tous dans la ligne maintenue depuis des années par le Conseil fédéral;
- 4) celui-ci cherche justement à augmenter son pouvoir en traitant directement avec les agglomérations.

La première conclusion logique qui s'impose est qu'Avenir Suisse et les gens comme M. Audétat sont des valets du

pouvoir fédéral, qui préparent le public à accepter la suppression des cantons et leur remplacement par des entités plus vastes, à l'identité plus lâche, et donc plus dociles. Ils sont aussi, d'une manière plus distante, les valets de l'Union européenne, promotrice de régions à grande échelle, mais ceci n'est pas contradictoire vu que le pouvoir fédéral est lui aussi le valet de l'Union européenne.

La deuxième conclusion est que ces projets s'attaquent aux structures politiques existantes au lieu de s'appuyer sur elles. Donc, prétendant construire, ils dissolvent. Comme chacun sait, il est bien plus facile de détruire que de construire. Or ceci peut nous sauver: très habiles à saper les cantons, ces messieurs «lémanistes» n'arriveraient certainement pas à édifier quoi que ce soit de viable sur leurs ruines. A supposer qu'ils réussissent, ils devraient tôt ou tard recourir à nouveau aux structures, mêmes affaiblies, des pays bien réels qu'ils tentent d'abattre.

Nous ne pouvons clore cet article sans contester la prétention de M. Audétat et de ses compères à défendre une «belle et grande idée». Car qu'y a-t-il de beau à vouloir détruire son pays, la communauté vivante qui vous héberge, pour augmenter son PIB? Quoi de plus provincial que cette plainte continuelle, nombriliste, sur l'exiguïté des cantons et leur prétendue absence de taille critique? Quoi de plus mesquin que d'envier plus grand ou plus riche que soi? De vouloir renier ce qu'on est au profit de modes dictées par les autres?

Nous ne trouvons pas «beau» de réduire les hommes à des particules mobiles dans un «bassin de population». Nous ne voyons rien de «grand» dans un assemblage purement économique, rationalisé comme les kolkhozes de l'ex-URSS et privé de tout fondement spirituel, historique ou communautaire. C'est un regard primaire et surtout très fermé

qui voit en l'homme un simple matériau modelable en agglomérations. La fourmière géante, voilà le pauvre idéal que propose M. Audétat aux habitants du Léman.

A l'opposé, combien plus noble est la fierté de soi et de ses racines qui libère l'homme de ses égoïsmes et le porte aux plus belles réalisations pour son peuple et son pays! Combien plus beau l'amour de ses ancêtres, qui permet de chérir tous leurs fils et même ceux qui s'acharnent à détruire leur héritage! Combien plus élevée la quête de Dieu et l'amour de Celui qui nous a créés, qui nous fait aimer chacun de nos frères humains façonnés à Son image! L'indépendance nationale, la paix sociale, la stabilité des mœurs, la vigueur de la culture, des familles, des institutions, de la vie religieuse, la diversité des activités économiques concourant au bien commun: voilà des aspirations bien plus grandes qu'un PIB élevé, et qui font rayonner un pays bien davantage que l'ouverture dissolvante prônée par les médias officiels.

Non à une métropole lémanique administrative et financière! Vive notre grand et beau pays! Vive le Pays de Vaud!

NICOLAS DE ARAUJO

¹ *Le Temps*, 9 mars 2006, p. 1. «Le rideau se relève, une grande idée revient sur le devant de la scène. Telle une allégorie, la région se redresse, pour affirmer une communauté d'intérêt et de culture qui débordent les frontières et s'étend tout autour du Léman. Belle idée. On la croyait pourtant morte, ou presque, tant elle fut malmenée durant l'acte précédent. La chute avait été dure, ce dimanche 2 juin 2002...» M. Audétat reconnaît que cette idée ne résulte aucunement d'une volonté populaire et qu'il faudra une intense propagande pour la faire admettre, mais s'empresse d'ajouter que l'unification lémanique devient «irréversible» et que toute résistance est donc inutile.

² M. Chérix dans *Le Temps*, 9 mars 2006, p. 3.

Revue de presse

Un bémol superflu

(ej) L'assemblée du PSV (Parti socialiste vaudois) vient de recommander à l'unanimité l'acceptation des articles constitutionnels sur la formation et l'harmonisation scolaire. M. Jérôme Cachin dans *La Liberté* du 20.03.2006 nous apprend qu'il y eut cependant...

[...] ce bémol exprimé par le député Pierre Zwahlen: que les droits démocratiques des parlements cantonaux et les droits populaires ne puissent plus influencer sur les domaines de l'école obligatoire, des hautes écoles et des universités. Ces domaines sont en effet appelés à être régis par des concordats intercantonaux. «Les parlements n'ont pour seuls droits que de les refuser ou de les ratifier», a-t-il expliqué devant le brouhaha du congrès. [...]

A quoi bon ce bémol, M. Zwahlen! Même si le peuple vaudois et son parlement avaient la faculté de repousser un concordat, en désaccord avec les autres cantons, le Confédération aura le pouvoir d'harmoniser, c'est-à-dire en fait d'imposer. On s'étonne que notre classe politique, et en particulier le PSV qui entend prendre bientôt avec ses alliés la direction politique du Canton, accepte de perdre la souveraineté vaudoise en matière scolaire.

Nous, mécréants

(ej) Une petite roserie signée M. R. et publiée sous le titre: «Ressurexit... ou exit?» dans *La Liberté* du 18.03.2006

nous apprend que le chœur de la Haute école pédagogique vaudoise (HEP) donnera le 2 avril prochain un concert à Lutry. Musique de saison en ce temps proche de Vendredi Saint et de Pâques:

[...] Le chœur commencera donc par une «Cantate pour l'adoration du Saint-Sépulcre», et quittera les ténèbres par «une lumineuse invocation au Christ». Hasard providentiel: la ministre de la Formation Anne-Catherine Lyon a justement annoncé pour la période de Pâques un projet de loi visant à remettre sur pied une HEP minée par les dysfonctionnements et les conflits internes. Comme quoi il faut vraiment avoir la foi pour croire à la résurrection de la Haute école. Les sceptiques qui soupçonnent que l'on ne fera que repeindre son cerceuil sont, eux, priés d'aller blasphémer ailleurs.

Nous faisons nous aussi partie des sceptiques, ces mécréants qui, concernant la HEP, ont encore besoin de voir avant de croire.

Pas de CPE chez nous!

(phr) L'ébullition provoquée en France par le «contrat de première embauche» (CPE) inspire à M^{me} Marie-Hélène Miauton, dans *Le Temps* du 24 mars, des réflexions que les politiciens et pédagogistes d'ici feraient bien de méditer:

«... dans notre sage et ennuyeuse Helvétie règne le système de l'apprentissage qui rend inutile un CPE puisque tous les jeunes ont la possibilité de re-

joindre l'économie pour trois ans, et ils y reçoivent simultanément un enseignement théorique et pratique de qualité. Le système doit avoir du bon puisque le taux de chômage au sortir de cette filière est très faible. C'est ce qui manque aux jeunes Français qui cumulent deux handicaps pour leur immersion dans le monde du travail: le niveau déplorable de l'enseignement nivelé à outrance (70% de bacheliers contre 27% en Suisse) et des lois trop conservatrices rendant le licenciement quasiment impossible. Dans ces conditions, le CPE est-il si critiquable?

Mais veillons en Suisse à ne pas emboîter le pas à notre grand voisin en théorisant trop la formation professionnelle (les jeunes s'y engagent pour cela) ou en la dévalorisant par un discours social discriminatoire. Le politique doit veiller à donner tous les signes nécessaires d'un statut d'équivalence entre les deux filières. L'économie doit encore faire un petit effort pour offrir assez de places aux jeunes apprentis. C'est ainsi que nous éviterons les désordres contre-productifs de la France...»

Shootoir officiel à Lausanne

(phr) Dans le *Courrier des lecteurs* de 24 heures du 23 mars, sous le titre *Une démarche illogique*, un ancien toxicomane écrit notamment ceci:

«...Ne croyez-vous pas que le toxicomane, ayant la possibilité d'avoir un local d'injection, s'enfoncera encore un

peu plus dans cet enfer? Il aura encore moins la possibilité de s'en sortir. A quoi bon arrêter la drogue si en plus la ville m'offre tout pour continuer à me shooter en toute bonne conscience?

Si vous posez la question aux toxicos qui essaient de s'en sortir, ou à ceux qui sont réellement sortis de cet enfer, ils vous diront: s'il vous plaît, n'ouvrez pas un local de ce genre, c'est illogique, anti-humain. Il y a réellement des drogués qui essaient d'arrêter, et c'est difficile, alors ne leur donnez pas une tentation supplémentaire pour continuer à se foutre en l'air en toute bonne conscience. Et pour finir, ne croyez-vous pas qu'en ouvrant un tel endroit, nos autorités deviennent complices, donc dealeuses?»

— Oui.

Rectification

Dans l'article «Acharnement» de la dernière *Nation* (du 17 mars), une erreur s'est glissée, vers le milieu du troisième paragraphe. Au lieu de «La loi pourrait y voir une euthanasie directe (un meurtre) ou une euthanasie *passive*, et donc non punissable», il faut rétablir: «La loi pourrait y voir une euthanasie directe (un meurtre) ou une euthanasie *indirecte*, et donc non punissable»

Le différence est importante au plan de la définition et de la pratique médiacale.

G. P.

De la simplicité de l'allocation familiale fédérale!

Le monde va, paraît-il, vers toujours plus d'ordre, toujours plus de simplicité. Les structures familiales, en particulier, sont toujours plus simples, plus uniformes. Il fallait donc aussi que le régime des allocations familiales devienne plus simple. Or, dans une confédération, lorsqu'on parle de simplification, cela veut dire centralisation. Suite au vote final des Chambres fédérales approuvant le texte à quelques voix près, les familles de toute la Suisse devraient toucher (à moins d'un référendum populaire) au moins 200 francs par enfant jusqu'à 16 ans et 250 francs pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans.

Ce nouveau système est donc simple, uniforme: la Confédération édicte des règles générales, les cantons édictent des lois d'application plus ou moins généreuses et les employeurs

paient pour la générosité des politiciens fédéraux et cantonaux.

Pour les familles helvètes, il n'y aura pas de changement par rapport à ce qu'elles connaissent aujourd'hui. L'allocation sera toujours payée sur la fiche de paie par l'employeur, les règles d'octroi seront toujours définies par les cantons selon des règles d'exécution cantonales.

Les changements ne sont perceptibles que pour le député dévoué au bien public à la hauteur de vue légendaire et là, l'allocation familiale fédérale minimum simplifie vraiment les choses. On crée *simplement* un enchevêtrement de plus entre compétences fédérales et cantonales.

Quant aux raisons impérieuses justifiant ce nouvel empêtement sur la sphère de compétence des cantons, cette

réforme n'est ni nataliste (pas d'accroissement de l'allocation par enfant pour les familles nombreuses), ni égalitariste (les différences en fonction des caisses et des cantons subsistent), elle ne constitue nullement un accroissement de la politique familiale (pas un sous de plus pour financer ces prestations).

En fait, comme le soulignait un Michel Barde¹ très inspiré sur *RSR la Première* mardi 13 mars au matin, cette allocation fédérale minimum empêche surtout les cantons de développer une politique familiale au plus près des réalités et des besoins locaux. Le Valais, canton sans université, a toujours eu le souci de soutenir ses étudiants par des bourses d'études généreuses, alors que Genève qui compte un grand nombre de frontaliers cherche surtout à éviter de

voir ses prestations sociales s'exporter chez notre grand voisin.

Si l'évolution des courbes de natalité est préoccupante en Suisse, il est douteux que des prestations étatiques puissent un jour donner envie à des parents d'élever des enfants. De toute façon, la solution proposée par les Chambres fédérales n'apporte aucune simplification pour ceux qui touchent des allocations, pas plus pour ceux qui les versent; la seule simplification est celle des programmes électoraux des partis *défendant la famille!*

OLIVIER KLUNGE

¹ Directeur général de la Fédération des entreprises romandes – Genève; cf. *Bilan* N° 200 du 15.03.2006.

Destinée

«Destinée» est le premier mot du journal que Ramuz tient à partir du 5 septembre 1895. Il n'a pas encore 17 ans. L'adolescent cherche à deviner le sort qui lui est réservé. En approfondissant la connaissance qu'il a de lui-même, il espère se rendre maître du destin, lui donner un sens.

Comme tout jeune homme qui se respecte, il se dénigre. Il est malheureux parce que son caractère ne présente que des faiblesses. Il se juge timide, susceptible, maussade, renfermé, taciturne, fier, hautain; il est isolé, sans amis, il croit qu'autrui se moque de lui et le ridicule l'effraie par-dessus tout.

Bien entendu, le lecteur de 2006 connaît le terme fixé par le destin. Ramuz deviendra un écrivain admiré, ayant vécu, un peu à l'écart, les bouleversements du siècle. Aussi les doutes de Ramuz sur lui-même semblent-ils après coup agaçants et répétitifs, d'autant plus qu'ils se détachent, c'est à remarquer, sur un mur de certitude absolue qui transparait parfois derrière le rideau des jérémiades: «L'ambition me ronge. Je crois avoir conscience de ma valeur» note Ramuz le 5 novembre.

Au fond, il sait qu'il ne demeurera pas inconnu, qu'il ne sera pas aussi raté qu'il le prétend. La vocation littéraire ne s'affirme pas encore, mais la conviction d'avoir quelque chose de grand à accomplir existe bel et bien.

La première année du *Journal* est empreinte d'une variété de pessimisme moralisant. Nous n'avons pas affaire à un jeune idéaliste avide de progrès. Ramuz veut certes défendre les Cubains insurgés contre l'Espagne, mais c'est parce qu'ils ressemblent aux Suisses primitifs luttant pour leur indépendance.

L'impression naît parfois qu'on lit le journal d'un vieillard nostalgique, épris de la pureté des anciennes mœurs, ou celui d'un misanthrope déçu que le «mérite» ne soit pas reconnu dans un monde «corrompu»: «Je suis optimiste et pourtant il est impossible de jeter un coup d'œil sur le monde contemporain sans être affligé attristé atterré». A la corruption des mœurs et de l'administration, au pouvoir des «financiers véreux», à l'«apathie de la bourgeoisie», Ramuz n'imagine qu'un remède: la guerre. Il voit «les premiers éclats précurseurs de l'orage» qui «sillonnent déjà les nuages noirs amassés à l'horizon».

En 1895, Ramuz ne s'affiche ni comme Vaudois ni comme Romand, mais comme Suisse, «notre belle Suisse»! Non content de favoriser ceux qui sont sans mérite, le destin a fait de la patrie «un vaste amphithéâtre» fréquenté par d'affreux touristes. Ramuz, qui veut «purger» les Alpes, oppose «un peuple d'agriculteurs et de pâtres honnête et bon» à la race des hôteliers

dont les intérêts nuisent à ceux des «malheureux paysans» qui «loin d'exploiter les étrangers, les nourrissent». Et d'ajouter: «Il me tarde de voir disparaître le cosmopolitisme (...) qui dégrade notre peuple jusqu'ici si honnête et si probe».

Moralisateur, ennemi de la Suisse urbaine naissante, défenseur des traditions autochtones, le rousseauisme réactionnaire de Ramuz ne peut que déplaire aux commentateurs d'aujourd'hui¹. L'adolescent n'est ni anarchiste, ni socialiste, il ne pense pas qu'«un autre monde soit possible». En lui, le désenchantement a déjà fait du chemin. Il a pitié des «Don Quichotte jetés pleins d'illusions dans un monde qui se joue d'eux (...) Le monde qu'ils se représentent gai et joyeux (...) leur apparaît soudain pour ce qu'il est, sombre et effrayant». Voilà de la graine de «révolutionnaires» qui «cherchent à bouleverser le monde sous prétexte de le rendre heureux».

Et Ramuz de conclure en date du 10 septembre: «Rien de plus terrible que les illusions. Gardons-nous en avec soin».

JACQUES PERRIN

¹ Qu'en dit Daniel de Roulet?

P. M.

Complaisance médiatique

Qu'un prévenu souhaite étaler publiquement sa cause entre sa sortie de préventive et sa comparution en jugement, c'est son affaire. Ce n'est pas forcément son intérêt, car les juges ont horreur de ce genre de manœuvres hors procédure, mais à chacun sa tactique, risques compris.

Ce qui reste profondément déplaisant, c'est l'accueil par les médias, en pleine phase d'instruction, d'explications – forcément partiales – qui vont bien au-delà d'une réponse à un souci compréhensible d'information. A cet égard, l'affaire F. en cours d'instruction en terres vaudoises et valaisannes est tristement exemplaire: les honneurs de la TV (*Mise au point* du 19 mars), puis deux pages d'interview avec portraits en gros plan et titres accrocheurs (*24 heures* du 20 mars)... C'est décidément trop, inexcusablement trop. L'implication dans des affaires en clair-obscur serait-elle, avec la complaisance des médias, un bon truc pour faire parler de soi?

L'harmonisation des registres officiels

De nos jours, on prétend tout harmoniser: les impôts, les écoles, et même les registres officiels!

L'article 65 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 donne à la Confédération des compétences nouvelles en matière de statistique. Elle l'autorise en particulier à «légiférer sur l'harmonisation et la tenue des registres officiels afin de rationaliser la collecte» (la collecte de quoi? réd.).

Sur cette base, le Conseil fédéral propose aux Chambres d'adopter une loi fédérale «sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes» (FF 2006 pp. 439 ss).

Nous avons évoqué dans ces colonnes (*La Nation* N° 1727 du 5 mars 2004) l'opposition unanime des Eglises à l'avant-projet lors de la procédure de consultation. Il s'agissait de savoir si l'appartenance à une Eglise reconnue devait figurer dans les re-

gistres officiels de manière facultative (selon l'avant-projet) ou obligatoire (selon les Eglises).

Dans son message, le Conseil fédéral a entendu la position des Eglises et de la plupart des cantons: l'appartenance «à une communauté religieuse reconnue de droit public» figure désormais dans la liste des caractères obligatoires des registres publics, «étant donné que l'appartenance à une Eglise nationale figure déjà dans la plupart des registres des habitants». (FF 2006 p. 461)

Il est évidemment heureux que le Conseil fédéral ait suivi l'avis des Eglises et des cantons sur un point fondamental du projet. Il reste aux Chambres fédérales à confirmer ce revirement par rapport à l'avant-projet.

A. ROCHAT

Le Coin du Ronchon

Méchants, dangereux, féroces, abattus, mais pourquoi fédéraux?

On l'a échappé belle! Les parlementaires fédéraux ont bien failli considérer que la lutte contre les chiens méchants ne concernait pas la Confédération – méconnaissant ainsi que *tout* concerne la Confédération. Heureusement, les journalistes veillaient. Les présentatrices du téléjournal, qui en remettaient une couche chaque soir. Les rédacteurs de pravdas locales aussi, qui arrachaient des larmes à leurs lecteurs. *Comment? Des enfants meurent sous les crocs de ces bêtes féroces et les politiciens à Berne ne font rien?* Le journalisme est ainsi. Populiste, sans finesse, mais puissant. Sous la pression médiatique, la Confédération créera des lois contre les chiens méchants. Pas contre les loups, ni contre les lynx, ni contre les ours, ni contre les gentils rappeurs qui arrachent les doigts des policiers avec leurs dents. Non, juste contre les chiens méchants, parce que le *Blick* et

24 heures ont dit qu'il fallait faire ainsi.

Admettons que le sujet est sensible. Des papas et des mamans parfaitement respectables, voire mieux encore, affirment parfois qu'il faudrait «abattre toutes ces sales bêtes» (les chiens dangereux, ndlr). C'est une réaction assez saine que l'on ne se permettra assurément pas de critiquer. Mais pourquoi diable faudrait-il une loi *fédérale* pour abattre des sales bêtes?

LE RONCHON

P.S.: Dans une version récente du logiciel de traitement de texte *Word*, l'expression «chiens méchants» apparaît soulignée en vert, c'est-à-dire comme une erreur grammaticale, et une fenêtre de contrôle indique: «Chiens méchants: cet adjectif suit rarement le nom». Qu'en pensent les facteurs? La société de M. Bill Gates est-elle infiltrée par le lobby canin? Voilà un beau sujet d'indignation pour nos journalistes.